

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL »
ARRÊTÉE AU 31/12/2016**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du Fonds de Développement Régional relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds de Développement Régional comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 34 716 966 DT, y compris les sommes distribuables bénéficiaires de l'exercice s'élevant à 259 137 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société CDC Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Fonds de Développement régional, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (CDC Gestion) sur la gestion (rapport de gestion) de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

AMC ERNST & YOUNG

Tunis le 14 Juillet 2017

Fehmi LAOURINE



Fonds de Développement Régional
Bilan arrêté au 31-12-2016
(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	Exercice 2016	Exercice 2015
<u>ACTIF</u>			
AC 1 – Portefeuille-titres	4.1	21 887 044	13 798 917
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		15 515 104	10 395 835
a - Obligations et valeurs assimilées		5 307 940	2 403 082
C- Autres valeurs		1 064 000	1 000 000
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.2	12 913 364	20 085 716
a- Placements monétaires		11 455 746	20 057 272
b- Disponibilités		1 457 618	28 444
AC 3 - Créances d'exploitation	4.3	6 896	9 185
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		34 807 304	33 893 818
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4.4	10 245	268 047
PA 2 - Autres créditeurs divers	4.5	80 092	-
TOTAL PASSIF		90 337	268 047
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 - Capital	4.6	35 631 220	34 799 162
CP 2 - Sommes distribuables		(914 254)	(1 173 391)
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		(1 173 391)	(946 246)
b- Sommes distribuables de l'exercice		259 137	(227 145)
ACTIF NET		34 716 966	33 625 771
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		34 807 304	33 893 818

Fonds de Développement Régional

Etat de résultat

Exercice 2016

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	Exercice 2016	Exercice 2015
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	4.7	341 153	77 816
a-Dividendes		49 376	49 734
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		227 777	28 082
c-Revenus des autres valeurs		64 000	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.8	966 109	736 003
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 307 261	813 819
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.9	(1 042 747)	(1 042 424)
REVENU NET DES PLACEMENTS		264 515	(228 605)
PR 2 - Autres produits	4.10	2 000	1500
CH 2 - Autres charges	4.11	(7 378)	(40)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		259 137	(227 145)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		259 137	(227 145)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4.6.2	766 450	(225 362)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres		65 608	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		1 091 195	(452 507)

Fonds de Développement Régional

Etat de variation de l'actif net

Exercice 2016

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	Exercice 2016	Exercice 2015
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		1 091 195	(452 507)
a - Résultat d'exploitation		259 137	(227 145)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		766 450	(225 362)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur titres		65 608	-
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		-	-
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		-	-
a- Souscriptions		-	-
Capital		-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
b- Rachats		-	-
Capital		-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET		1 091 195	(452 507)
AN 4 - ACTIF NET			
a - en début d'exercice		33 625 771	34 078 278
b - en fin d'exercice		34 716 966	33 625 771
AN 5 - NOMBRE DE PARTS			
a - en début d'exercice		3 500	3 500
b - en fin d'exercice		3 500	3 500
VALEUR LIQUIDATIVE		9 919,133	9 607,363
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL		3,25%	-1,33%

1. Présentation du Fonds

Dénomination du fonds : Fonds de Développement Régional.

Nature juridique du fonds : Fonds Commun de Placement à Risque (F.C.P.R) bénéficiant de procédures simplifiées.

Textes applicables au fonds : Régi par les dispositions de :

- Le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011
- Le décret n° 2006-381 du 3 février 2006.
- Le décret n° 2005 – 2603 du 24 septembre 2005.
- La loi 2005 – 59 du 18 juillet 2005.
- La loi n° 2001 – 83 du 24 juillet 2001.
- Le règlement du C.M.F relatif aux O.P.C.V.M.
- L'arrêté du ministre des finances du 27 mars 1996.

Siège social du gestionnaire du fonds : Immeuble LAKEO 2^{ème} étage- Rue du Lac Michigan Les Berges du Lac -1053 Tunis.

Taille du fonds : Cent millions (100 000 000) de dinars tunisiens

Nombre de parts constituant le fonds 3 500 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de mille (10 000) dinars chacune.

Référence de l'agrément du fonds : Agrément n° 39/2013 du 26 Septembre 2013 délivré par le Conseil du Marché Financier (C.M.F).

Période de souscription : Le fonds prévoit deux périodes de souscriptions :

- Une première période de 12 mois à compter de la date d'obtention du visa du CMF
- Une deuxième période de 12 mois commençant dans un délai ne dépassant pas la fin d'une année à partir de la date de clôture de la première période de souscription.

Visa du CMF : Numéro 0863 du 02/06/2014.

Durée du fonds : Dix (10) ans à compter de la date de clôture des souscriptions.

La durée de vie du présent fonds pourrait éventuellement être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.

Promoteurs du fonds : ATTIJARI BANK et la société CDC GESTION

Société de gestion : La société « CDC Gestion »

Banque dépositaire : ATTIJARI BANK

Commissaire aux comptes : Le cabinet A.M.C / ERNST & YOUNG membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie.

Périodicité de calcul de la V.L : Annuellement au 31 décembre.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 établis conformément à la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment les normes comptables de 16 à 18 relatives à la présentation des états financiers des OPCVM.

Le système comptable tunisien préconise que les états financiers soient établis en conformité aux hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse sous-jacente de la continuité d'exploitation
- Hypothèse sous-jacente de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût Historique
- Convention de Réalisation du Revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de la Permanence des Méthodes
- Convention de l'information Complète
- Convention de Prudence
- Convention de l'Importance Relative
- Convention de la prééminence du fonds sur la forme

3. Principes comptables applicables

Les états financiers du Fonds de Développement Régional doivent être élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Actions admises à la cote

Les actions admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

Actions non admises à la cote

Pour les deux premières années qui suivent l'investissement, les actions non admises à la cote sont évaluées à leurs coûts d'acquisition.

A partir de la troisième année, ces actions sont évaluées à leur juste valeur. La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

Les actions non admises à la cote qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées selon les mêmes règles applicables à ces dernières.

Placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

4.1 Portefeuille titres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 21 887 044 DT et, se détaille comme suit :

Société	Secteur d'activité	Nbre de titres détenus	Coût d'acquisition	Méthode de valorisation	Base d'évaluation	Solde au 31/12/2016	Plus ou Moins-Values 2016
Actions non cotées							
SEM CHIFA	Agroalimentaire	21 000	1 050 000	Coût d'acquisition	50	1 050 000	-
SOVIE	Agroalimentaire	25 000	2 500 000	Décote de 30% du coût d'acquisition	70	1 750 000	(750 000)
SPCS	Technopôle	300 000	2 750 000	Coût d'acquisition	9,166	2 750 000	-
Berg Life Sciences- CPC	Pharmaceutique	857	1 500 000	Coût d'acquisition	1 750,292	1 500 000	-
BYZACENE	Hôtellerie	3 000	300 000	Coût d'acquisition	100	300 000	-
TESYS	Industrie Nautique	32 500	325 000	Coût d'acquisition	10	325 000	-
EMACER	Industrie Céramique	5 000	500 000	Coût d'acquisition	100	500 000	-
SIMETAL	Production des panneaux composites en aluminium	10 000	1 000 000	Coût d'acquisition	100	1 000 000	-
GOLDENCIN	Services et industrie culturelles et théâtrales	350	35 000	Coût d'acquisition	100	35 000	-
Total actions non cotées	-		9 960 000			9 210 000	(750 000)
Actions cotées							
CEREALIS	Agroalimentaire	74 080	500 040	Cours moyen pondéré du 30/12/2016	5,13	380 104	(119 936)
SERVICOM	BTP	600 000	4 500 000	Cours moyen pondéré du 30/12/2016	9,88	5 925 000	1 425 000
Total PTF actions	-		5 000 040			6 305 104	1 305 064
Obligations et valeurs assimilées							
TESYS SA (OCA)	Industrie Nautique	37 500	375 000	Coût d'acquisition	10	411 915 ⁽¹⁾	
EMACER (OCA)	Industrie Céramique	20 000	2 000 000	Coût d'acquisition	100	2 128 702 ⁽²⁾	
Byzacene (OCA)	Hôtellerie	15 000	1 500 000	Coût d'acquisition	100	1 547 868 ⁽³⁾	
GOLDENCIN (OCA)	Services et industrie culturelles et théâtrales	1 800	180 000	Coût d'acquisition	100	180 691 ⁽⁴⁾	
EMPRUNT OBLIGATAIRE BH		10 000	1 000 000	Coût d'acquisition	100	1 038 764 ⁽⁵⁾	
Total obligations et valeurs assimilées			5 055 000			5 307 940	
Avances sur Comptes Courant Associé							
SIMETAL SA	Industrie Aluminium		1 000 000			1 064 000 ⁽⁶⁾	
Total CCA			1 000 000			1 064 000	
Total			21 015 040			21 887 044	555 064

- (1) Y compris les intérêts courus à hauteur de 36 915 DT
 (2) Y compris les intérêts courus à hauteur de 128 702 DT
 (3) Y compris les intérêts courus à hauteur de 47 868 DT
 (4) Y compris les intérêts courus à hauteur de 691 DT
 (5) Y compris les intérêts courus à hauteur de 38 764 DT
 (6) Y compris les intérêts courus à hauteur de 64 000 DT

4.2 Placements monétaires et disponibilités

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 12 913 364 DT et, se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Compte bancaire ouvert chez ATTIJARI BANK	1 457 618	28 444
Certificat de dépôt	11 500 000	8 500 000
Intérêts précomptés sur certificat de dépôt	(44 254)	(84 510)
Dépôt à terme chez ATTIJARI BANK	-	11 500 000
Intérêts courus sur dépôt à terme	-	141 782
Total des placements monétaires et disponibilités	12 913 364	20 085 716

4.3 Créances d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 6 896 DT et se rattache aux intérêts créditeurs sur compte courant non encore encaissés au titre du quatrième trimestre 2016.

4.4 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2016 à 10 245 DT représentant les sommes dues au dépositaire au titre de l'année 2016.

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Sommes dues au dépositaire	10 245	9 922
Sommes dues au gestionnaire	-	258 125
Total des opérateurs créditeurs	10 245	268 047

4.5 Autres créditeurs divers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 80 092 DT et se rattache aux retenues à la source prélevées sur les rémunérations du gestionnaire. En effet, le fonds a procédé suite à l'obtention de son matricule fiscal à la régularisation des retenues à la source au titre des commissions de gestion depuis sa date de création jusqu'au 31 Décembre 2016. Le montant global des retenues à la source calculé s'élève à 160 184 DT. Le fonds a réglé 50% du dit-montant en Décembre 2016. Le reliquat sera payé courant 2017.

4.6 Capital

Les mouvements intervenus sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 31/12/2015	34 799 162
Autres mouvements survenus en 2016	832 058
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	766 450
Variation des Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	58 750
Variation des Plus (ou moins) values réalisées sur cession des OPCVM	6 858
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation	-
Capital au 31/12/2016	35 631 220
Montant	35 631 220
Nombre de parts	3 500
Nombre de porteurs de parts	2

Le capital s'élève ainsi au 31/12/2016 à 35 631 219 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016
Capital souscrit appelé versé	35 000 000
Moins-value potentielle sur titre SOVIE	(750 000)
Moins-value potentielle sur titre coté CEREALIS	(119 936)
Plus-value potentielle sur titre coté SERVICOM	1 425 000
Plus-value réalisée sur titre Torréfacteur	58 750
Plus-value réalisée sur titre Amen Trésor SICAV	17 405
Total	35 631 220

4.6.1 Taille du fonds

Le capital souscrit appelé au 31/12/2016 s'élève à 35 000 000 DT divisé en 3 500 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de 10 000 DT chacune. La liste des souscripteurs et les montants des souscriptions et des libérations sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Investisseur		Souscriptions			
Identification	Siège social	Montant	Date	Partie libérée (en DT)	Date
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Tunisie	30 000 000	14/10/2013	2 000 000	06/01/2014
				1 000 000	07/04/2014
				4 500 000	01/07/2014
				22 500 000	16/06/2015
Sous Total		30 000 000		30 000 000	
Amen Bank	Tunisie	5 000 000	04/08/2014	5 000 000	15/09/2014
Sous Total		5 000 000		5 000 000	
Total		35 000 000		35 000 000	

4.6.2 Plus- ou moins-values potentielle sur titres

Les plus ou moins-values potentielles sur titres se détaillent comme suit au 31/12/2016 :

Participation	Nombre d'actions	Valeur nominale d'acquisition	Total	Plus ou moins-value nominale	Plus ou-moins-value au 31/12/2016	Plus ou-moins-value au 31/12/2015	Variation des plus ou moins-values
SOVIE	25 000	100	2 500 000	(30)	(750 000)	-	(750 000)
CEREALIS	74 080	7	500 040	(2)	(119 936)	(220 017)	100 081
SERVICOM	600 000	8	4 500 000	2	1 425 000	8 632	1 416 369
Total plus ou moins-value latente					555 064	(211 385)	766 450

4.7 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 341 153 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	227 777	28 082
Dividende CEREALIS	6 297	9 260
Dividendes des titres SICAV AMEN TRESOR	43 079	40 474
Intérêts du compte courant associé SIMETAL	64 000	-
Total	341 153	77 816

4.8 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 966 109 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des certificats de dépôt	518 751	559 430
Intérêts créditeurs sur compte courant	22 288	29 746
Intérêts sur dépôt à terme	425 054	146 291
Intérêts de retard sur certificats de dépôt	15	536
Total	966 109	736 003

4.9 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 1 042 747 DT au titre de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2016	1 032 502	1 032 502
Rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2016	10 245	9 922
Total	1 042 747	1 042 424

4.10 Autres produits

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 2 000 DT correspondant aux jetons de présence de l'exercice 2015 relatifs à la société Berg Life.

4.11 Autres charges

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 7 378 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Frais et commissions bancaires	178	40
Commission sur assurance SOTUGAR	6 450	-
Etat impôts et taxes	750	-
Total	7 378	40

5. Autres notes aux états financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents

Données par part	2016	2015
Revenus des placements	373,503	232,520
Charges de gestion des placements	-297,928	-297,835
Revenu net des placements	75,576	-65,316
Autres produits	0,571	0,429
Autres charges	-2,108	-0,011
Résultat d'exploitation (1)	74,039	-64,898
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Somme distribuables de l'exercice	74,039	-64,898
Variation des plus (ou moins) values potentielles	218,986	-64,389
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	18,745	-
Frais de négociation	-	-
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)	237,731	-64,389
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	311,770	-129,287
Droits d'entrées et droits de sorties	-	-
Résultats non distribuables de l'exercice	237,731	-64,389
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	237,731	-64,389
Distribution de dividendes	-	-
Valeur liquidative	9 919,133	9 607,36
Ratios de gestion des placements (*)		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-3,04%	-3,00%
Autres charges/actif net moyen	-0,02%	0,00%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	0,76%	-0,65%

(*) L'actif net moyen a été obtenu en calculant la moyenne des actifs nets trimestriels.

5.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- La société de gestion CDC Gestion reçoit à titre de couverture de frais de sa gestion :

- Une rémunération de base au taux annuel en hors taxes sur la valeur ajoutée de 2,5%. La base de calcul de la rémunération de base à servir est le total de la valeur nominale des parts souscrites.

Les frais de gestion sont facturables et payables trimestriellement et à termes échus.

La charge relative à la rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2016 s'élève à 1 032 502 DT.

- Une rémunération de performance et de rendement, égale à vingt pour cent (20,00%) hors taxe sur la valeur ajoutée de la différence entre le taux de rendement annuel (TRI) réalisé par le fonds et le taux annuel de 8%.

Cette commission est nulle au titre de l'exercice 2016 étant donné que le taux de rendement annuel du fonds s'élève à 3,25%

2- En rémunération de ses services, le «**Dépositaire**» ATTIJARI Bank perçoit une commission annuelle fixée à 0,025% hors taxe sur la valeur ajoutée de l'actif net du fonds. La dite rémunération est payable d'avance au début de chaque année civile.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2016 s'élève à 10 245 DT.